

Canada
Province de Québec
Comté de Gatineau
Municipalité de Cayamant

Séance extraordinaire de conseil de la municipalité de Cayamant tenue le 1^{er} février 2016 à 19h52 à la salle municipale de Cayamant, sise au 6, chemin Lachapelle.

Sont présents : Raymond Blais, Robert Gaudette, Nicolas Malette, Lise Crêtes, Philippe Labelle et Darquise Vallières

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Chantal Lamarche, Julie Jetté directrice générale/secrétaire trésorière, occupe le siège de secrétaire d'assemblée.

Avant l'ouverture de la séance extraordinaire, dûment convoquée par la mairesse, durant ce plénier (séance tenante), la mairesse demande si tous les membres sont d'accord d'ouvrir une séance extraordinaire à même un plénier, après avoir été informé du sujet à traiter et étant donné l'urgence d'agir. La mairesse déclare être en accord également et ce, même si cette dernière l'avait au préalable convoquée.

En acceptant la séance extraordinaire et le sujet traité, le conseil se conforme à la loi, et plus précisément en vertu des articles 152 et 157 du Code municipal.

2016-02-17

Ouverture de la séance

Le conseiller, Nicolas Malette, propose et il est résolu que la présente séance extraordinaire soit ouverte à 19h52.

Adoptée unanimement

2016-02-18

Lecture et adoption du point à l'ordre du jour et l'ordre du jour de la séance extraordinaire

La conseillère, Lise Crêtes, propose et il est résolu d'adopter le point à l'ordre du jour et l'ordre du jour, tel que préparé par la directrice générale.

Adoptée unanimement

2016-02-19

CSFA - Gestion

Attendu que la Municipalité de Cayamant a reçu le 29 janvier dernier, par courriel, une lettre, datée du 28 janvier 2016 de la part de M. Denis Gendron, président, de la Coopérative de Solidarité de la Forêt de l'Aigle (CSFA) ;

Attendu que deuxième paragraphe, de la page 4, de cette lettre mentionne que la CSFA veut reprendre les opérations de sa Coopérative ;

Attendu que le conseil prend acte de la demande de la CSFA ;

Attendu que le conseil donne le mandat à Mme Julie Jetté, directrice générale, de faire et de prendre toutes les actions utiles et nécessaires afin de donner suite à leur demande, de cesser, dès à présent, les opérations faites par la Municipalité pour la CSFA ;

En conséquence, le conseiller, Philippe Labelle, propose et il est résolu de prendre acte de la demande de la CSFA et de mandater la directrice générale afin que cette dernière, fasse et prenne toutes les actions utiles et nécessaires, afin de donner suite à leur demande de cesser les opérations faites par la Municipalité pour la Coopérative de Solidarité de la Forêt de l'Aigle et ce, dès à ce jour et immédiatement.

Adoptée unanimement

2016-02-20

Fermeture et levée de l'assemblée

Le conseiller, Nicolas Malette, propose et il est résolu que la présente séance soit levée à 19h55.

Adoptée unanimement

Chantal Lamarche
Mairesse

Julie Jetté
Directrice Générale

Approbation de la Mairesse

Conformément à l'article 161, du Code municipal, la mairesse n'est pas tenue de voter. Par contre, par la présente approbation, la mairesse déclare avoir participé aux prises de décisions et qu'elle approuve toutes et chacune des résolutions prises lors de la présente séance de conseil. Tant et pour autant seulement, en ce qui concerne ledit vote, que sur les résolutions ne mentionnant pas déjà, le vote de la mairesse.

Chantal Lamarche, mairesse